



MUNICIPALITÉ  
DE  
CHARDONNE



Chardonne, le 20 mars 2017

**Préavis n°16/2016-2017** - relatif à une demande de crédit de CHF 97'000.-- pour le remplacement du chauffage à mazout au Collège de Chardonne, par un chauffage à gaz.

---

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **Préambule**

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à des problèmes récurrents de pannes du chauffage du Collège de Chardonne. Ce chauffage alimente également le bâtiment à usages multiples (BUM).

Après étude, il apparaît que le problème provient principalement du dimensionnement de la cheminée qui devrait être de diamètre 250mm minimum pour assurer un bon fonctionnement du système de chauffage. Malheureusement, notre canal de cheminée étant trop étroit, il nous est impossible de tuber cette cheminée avec un diamètre supérieur à Ø150mm. De plus, notre chaudière actuelle, qui a été installée en 1990, rencontre elle aussi des problèmes, soit de légères fuites en permanence.

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour le remplacement complet de l'installation de chauffage et avons choisi le gaz comme nouvelle énergie, ce qui nous permettra de :

1. Tuber notre cheminée au diamètre nécessaire pour une installation au Gaz (150mm)
2. Réduire notre consommation d'énergie avec une chaudière plus performante
3. Libérer l'espace utilisé actuellement pour le stockage du mazout
4. Réduire les coûts d'entretien de l'installation (révisions de citerne)
5. Réduire nos émissions de CO2 d'environ 25% (sans compter les émissions liées au transport du mazout)

**Coût des travaux, soit fourniture et pose de la nouvelle chaudière à gaz :**

Le coût des travaux de fourniture et d'installation de la nouvelle chaudière à gaz et des différents éléments nécessaires a été établi sur la base de la réception d'une offre par corps de métier, selon la procédure de gré à gré. Il est ainsi devisé comme suit :

**1.- Remplacement de la chaudière :**

- Chaudière à gaz De Dietrich, fournitures et mise en service	CHF	30'988.05
- Raccordement des conduites et tubage de la cheminée	CHF	5'160.00
- Mise en conformité de l'installation de gaz	CHF	2'346.00
- Main d'œuvre	CHF	13'966.00
- Sous-total	CHF	52'460.05
- Rabais 7%	- CHF	3'672.20
- Escompte 2%	- CHF	975.75
- Total HT	CHF	47'812.10
- TVA 8%	+ CHF	3'824.95
- Total TTC remplacement chaudière	CHF	51'637.05

**2.- Raccordements électriques, TTC** CHF 3'982.60

**3.- Fourniture et pose d'une porte EI 30, TTC** CHF 1'731.25

**4.- Mise hors service de la citerne, démontage et évacuation, TTC** CHF 9'880.--

**5.- Création d'une porte dans mur en béton armé, pour évacuation de la citerne, puis utilisation du local, TTC** CHF 5'443.20

**6.- Modernisation du système de régulation, TTC** CHF 14'812.20

**Récapitulation générale :**

1.- Remplacement de la chaudière	CHF	51'637.05
2.- Raccordements électriques	CHF	3'982.60
3.- Fourniture et pose d'une porte EI 30	CHF	1'731.25
4.- Mise hors service de la citerne, démontage et évacuation	CHF	9'880.--
5.- Création d'une porte dans mur en B.A. pour évacuation citerne	CHF	5'443.20
6.- Modernisation du système de régulation	CHF	14'812.20
Total général TTC	CHF	87'486.30
Divers et imprévus : 10%, TVA et arrondi	CHF	9'513.70
Total général TTC	CHF	97'000.--

**ESTIMATION DES CONSEQUENCES DU PROJET SUR LE BUDGET COMMUNAL ANNUEL :**

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

<b>Années</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020 et ss</b>
Charges d'intérêts (2%)	1'940.-	1'940.-	1'940.-	1'940.-
Amortissement (10ans)	9'700.-	9'700.-	9'700.-	9'700.-

**CONCLUSION**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE**

- VU le préavis no 16/2016-2017 du 20 mars 2017, relatif à une demande de crédit de CHF 97'000.-- pour le remplacement du chauffage à mazout au Collège de Chardonne, par un chauffage à gaz,
- OUÏ le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- OUÏ le rapport de la commission des finances,

**décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 97'000.-- pour le remplacement du chauffage à mazout au Collège de Chardonne, par un chauffage à gaz,
2. d'amortir cette dépense sur 10 ans sauf mieux.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 97'000.-- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  F. Neyroud

Le secrétaire  M. Pethoud



Déléguée de la Municipalité : Mme Elise Neyroud, municipale